

## Procès verbal

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Serge LAVOGEZ.

Secrétaire de la séance : Miguel DURIEZ

**Présents** : Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Marie-Josèphe GRESSIER, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER

**Représentés** : Claudie FEUILLET représentée par Claude ALLOUCHERY, Jérémie LAMORILLE représenté par Marie-Josèphe GRESSIER

**Absents et excusés** : Nathalie RUCKEBUSCH

### Ordre du jour :

- Réhabilitation du logement communal - Validation du projet accepté par la CAO - Marché
- Participation à la Colonie de vacances organisée par le Conseil Intercommunal d'Action Sociale
- Modification du nombre d'heures d'un poste d'adjoint technique (au 14 02 2012 : 23 h par semaine et au 01 11 2014 : 25h par semaine)
- Suppression et création d'un poste (Adjoint Administratif > Adjoint Administratif Principal de 1ère classe au 14 janvier 2022)
- Décision Modificative pour les créances douteuses
- Tarifs 2025 pour la petite salle
- Questions diverses

### Délibérations du conseil :

#### SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE

Monsieur le Maire expose,

En date du 14 janvier 2022, la Secrétaire de Mairie possédait les conditions d'avancement au grade supérieur d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois au 14 janvier 2022 ainsi :

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des emplois modifié comme ci-dessus au 14 janvier 2022

## Réhabilitation logement communal Marché

Monsieur le maire rappelle qu'en date du 10 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé le projet de réhabilitation d'un logement et de signer une convention avec l'architecte Monsieur BAILLET.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché pour la réhabilitation du logement qui a fait l'objet d'un incendie. Ce marché a été publié au BOAMP en date du 21 mai 2024 avec une date limite de réception des offres fixée au 11 juin 2024. Les offres qui ont fait l'objet d'un avis favorable et qui ont été attribués par la Commission d'appel d'offres du 28 juin 2024 sont les suivantes :

Entreprises	LOT N°	Montant HT
3DNORD	1 – désamiantage	6.040,00 €
GRESSIER SARL	2 – déconstruction, gros œuvre, assainissement	38.484,05 €
ATM BOIS	3 – menuiseries extérieures	26.745,32 €
SNC SEBASTIEN GRESSIER	4 – menuiseries intérieures	7.680 ,00 €
GRESSIER SEBASTIEN	5 – plâtrerie isolation	44.481,00 €
SEGA ELECTRICITE	6 – électricité	15.292,10 €
THERMOCLIM SERVICES	7 – plomberie sanitaire ventilation	18.700,00 €
THERMOCLIM SERVICES	8 – chauffage ventilation	38.500,00 €
GRESSIER SEBASTIEN	9 – couverture	14.007,00 €
GRESSIER SARL	10 – carrelage faïence	14.910,00 €
DOUTRELEAU	11 – revêtement et sol souple	30.955,34 €
Total marché		255.794,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 28 juin dernier pour la réhabilitation du logement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement, les avenants et tous documents nécessaires aux travaux de réhabilitation

### DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose,

Afin de régulariser les écritures budgétaires et notamment liées aux créances douteuses, il convient de réaliser la DM n°2 ci-dessous :

4912 en Recettes d'Investissement - 138.00 €  
2135 en Dépenses d'investissement - 138.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Approuve la Décision Modificative n° 2 concernant les créances douteuses

## MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 octobre 2024 n° DE\_018\_2024 créant le poste d'adjoint technique au 14 février 2012 pour régularisation.

Il convient de préciser que l'agent recruté sur ce poste était placé à raison de 23 heures par semaine à la date du 14 février 2012,  
et que depuis le 1er novembre 2014, le nombre d'heures hebdomadaire a augmenté, passant l'agent à 25 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique créé le 14 février 2012 et le passage à 25 heures par semaine au 1er novembre 2014.

## TARIFS PETITE SALLE 2025

Monsieur le Maire expose,

Il convient de fixer un tarif de location pour la petite salle :

Clétyciens	communes extérieures
120 € par week-end	160 € par week-end

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs pour 2025 concernant la location de la petite salle.

## Participation à la colonie organisée par le CIAS

Monsieur le Maire expose,

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Lumbres a organisé une colonie de vacances en 2023 et demande une participation financière aux communes d'un montant 200.00 €uro comme indiqués dans la délibération CIAS du 20 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Accepte la prise en charge à hauteur de 200.00 € pour la colonie de vacances organisée par le CIAS du Pays de Lumbres.